

RÈGLES DE CONDUITE À L'ÉCOLE DES ÉCRIVAINS

1. JE REMPLIS MON RÔLE D'ÉLÈVE

Je suis ponctuel(le)

- ◆ Je me présente en classe prêt(e) et à l'heure, devoirs faits et leçons étudiées.
- ◆ Je me présente le plus rapidement possible au service de garde pour donner ma présence.

Je respecte les règles de ma classe et du service de garde

- ◆ Je me présente aux différents cours avec mes outils en main : crayons, gomme à effacer, règle, etc.
-  Je prends des moyens pour éviter les oublis : devoirs, leçons, signatures, boîte à lunch, vêtements, chaussures, etc.
- ◆ Je favorise le calme par un ton modéré à l'école.
- ◆ Je m'efforce d'être attentif (ve).
- ◆ Je participe activement à la vie de ma classe, de mon école et de mon service de garde.
- ◆ Les articles électroniques sont interdits en tout temps (cellulaire, MP3, Ipod etc.)

J'ai une tenue appropriée pour l'école (short, camisole, gilet-bedaine, sandales de plage, maquillage, t-shirt avec des messages violents ou provocateurs sont interdits, et ce, dans toutes les langues)

- ◆ Je mets des bottes à l'extérieur si nécessaire et des chaussures sécuritaires pour circuler à l'intérieur. Le personnel de l'école se réserve le droit d'interdire le port d'une chaussure si elle n'est pas jugée sécuritaire.
-  Je porte mon costume d'éducation physique pour le cours : espadrilles, chandail à manches courtes, pantalon court.
- ◆ Les casquettes, les capuchons sur la tête et les foulards qui couvrent toute la tête sont portés à l'extérieur seulement.

2. JE RESPECTE LES AUTRES

En tout temps, je suis poli(e) dans mes paroles et dans mes gestes envers les élèves et les adultes

- ◆ Je respecte les intervenants qui s'adressent à moi.
-  J'apprends à régler les conflits qui peuvent survenir à l'école, au service de garde, dans le transport scolaire et plus particulièrement dans la cour de récréation, en utilisant une démarche de résolution de conflits de l'école.

🌀 Rien ne justifie la violence, l'intimidation et le taxage

- ◆ Je respecte les noms, les particularités de chacun et j'évite d'agacer, de provoquer ou de ridiculiser les autres.
- ◆ Je surveille mon comportement, le ton de ma voix, mon langage et mes gestes envers mes pairs et mes intervenants.
- ◆ J'évite les jambettes, les bousculades et les lancers d'objets tels que cailloux, balles de neige, etc.
- ◆ J'évite les coups et l'emploi de la force.

3. JE RESPECTE LE MATÉRIEL ET L'ENVIRONNEMENT

🌀 Je prends soin de ce qui m'appartient : vêtements, articles scolaires, boîte à lunch.

🌀 Je respecte ce qui appartient aux autres

- ◆ Je prends soin du matériel mis à ma disposition : pupitre, chaise, livres, effets scolaires, jeux.
- ◆ Je prends soin des locaux communs à l'école (exemple : salle des toilettes).

🌀 Je prends soin de l'environnement

- ◆ J'utilise les poubelles intérieures et extérieures.
- ◆ Je respecte la nature, l'aménagement de la cour d'école et le bâtiment.
- ◆ J'utilise les bacs de recyclage.
- ◆ Je garde mon espace personnel propre (crochet, pupitre, etc.)



4. J'APPORTE À L'ÉCOLE DES COLLATIONS ET DES REPAS SAINS ET NUTRITIFS

- En classe, le fromage ferme, les fruits frais et séchés, les légumes frais, le yogourt à boire et la compote à boire sont permis en classe.
- 🌀 J'évite le chocolat et les bonbons. Les graines de tournesol, les noix, les arachides et tous les dérivés d'arachides et la gomme sont interdites en tout temps.

5. JE CIRCULE EN MARCHANT DANS L'ÉCOLE

- Je circule en silence pendant les heures de cours.
- Je surveille mon ton de voix aux entrées, aux sorties et lors des déplacements au service de garde.

6. JE RESPECTE LES CONSIGNES EN VIGUEUR DANS LA COUR DE L'ÉCOLE SELON LA PÉRIODE DE L'ANNÉE.

- Je respecte les zones de jeux.
- Lorsque certains articles venant de la maison posent problème, l'école se réserve le droit de les interdire (cartes, billes, etc.)

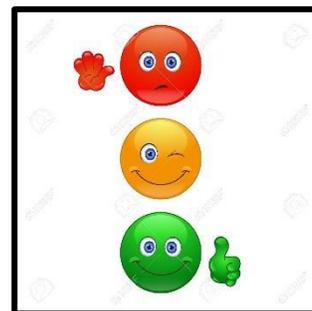
GESTION DES MANQUEMENTS MAJEURS

Dans l'application de ce protocole, tous les comportements d'intimidation et de violence seront considérés comme un **manquement majeur** et les conséquences seront appliquées en fonction de la gravité des gestes posés.

Un manquement majeur se définit ainsi : « Tous **gestes et échanges** proscrits, qu'ils soient commis dans l'école ou à l'extérieur de l'école, lorsqu'il a un impact sur le fonctionnement à l'école y compris par le biais des médias sociaux ou lors de l'utilisation du transport scolaire seront sanctionnés selon les règles de conduite et mesures de sécurité de l'école. »

Exemples de manquements majeurs :

- Intimidation;
- Cyberintimidation;
- Violence verbale ou violence physique;
- Vol, vandalisme;
- Fugue;
- Consommation
- Taxage;
- Possession et/ou consommation et/ou vente de substances interdites (drogue/ cigarettes/alcool, etc).



- Le jugement de la gravité des actes d'intimidation ou de violence servira à déterminer le type de sanction et d'intervention.
- À noter que la suspension doit inclure obligatoirement, comme le stipule l'article 96.27 de la LIP, des mesures d'accompagnement, de remédiation et de réinsertion. Lors d'une suspension externe, le retour à l'école doit se faire en compagnie des parents.
- « Lors d'un manquement majeur, l'élève s'expose à une sanction qui est déterminée par la direction de l'école. Elle tient compte de la gravité, la durée, la fréquence, l'étendue, la dangerosité, la légalité

du comportement et de l'impact sur la ou les victimes. Le choix tient compte également de l'âge, de la maturité, de l'aptitude de l'élève et de l'intérêt de l'élève. » LIP Article 76 (3^o)

SITUATION COVID-19

Toutes les règles émises par la Santé Publique du Québec, en situation d'urgence, primeront sur le fonctionnement et les règles de l'école.

✂-----✂

J'AI PRIS CONNAISSANCE DE CES RÈGLEMENTS AVEC MES PARENTS :

SIGNATURE DU PARENT : _____

JE M'ENGAGE À RESPECTER CES RÈGLEMENTS :

MA SIGNATURE : _____

MON ENSEIGNANT : _____